Image not found or type unknown

Inverser l'ordre des prénoms

Par **Fiscal**, le **16/04/2015** à **17:28**

Bonsoir,
J'utilisais depuis ma naissance un prénom ne figurant pas sur mon état civil.
J'ai fini par demander auprès du JAF de mon domicile une adjonction de prénom. Ceci a été, avec l'assistance d'un Avocat,(et de beaucoup de preuves) relativement facile et n'a duré que 6 mois pour obtenir gain de cause.
Malheureusement ce prénom a été placé en 4° position.
Fort de la loi j'ai donc envoyé à tous les organismes copie des délibérés du Tribunal.
Evidemment certains font de la résistance (le Fisc par exemple) qui s'entête à prendre les prénoms dans l'ordre.
Je voudrais donc inverser officiellement l'ordre des prénoms parce que même en soulignant le 4° prénom, ce sont à chaque fois des palabres à n'en plus finir de préférence de la part de ceux qui ne connaissent pas la loi ou qui s'obstinent à ne pas vouloir l'appliquer.
Dois-je recontacter l'Avocat ou m'adresser directement au greffe du Tribunal ?
Merci de votre réponse.

Par **moisse**, le **17/04/2015** à **09:58**

Bonjour,
[citation]de la part de ceux qui ne connaissent pas la loi ou qui s'obstinent à ne pas vouloir l'appliquer. [/citation]
La loi c'est l'ordre des prénoms tels qu'indiqué dans les registres de l'état civil.
L'adjonction a été effectuée par transmission du jugement aux bons soins du procureur de la république.
Mais vous pouvez changer cet ordre de la même façon que vous avez obtenu l'adjonction

d'un autre prénom.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés